



ZA Nancy Porte Sud – 2 allée des Tilleul – 54 180 HEILLECOURT

Tél : 03 83 95 77 50 – www.afolor.fr

e-mail : afolor@afolor.fr - Siret 383 101 417 00038

ACCUEIL, ACCOMPAGNEMENT ET ORIENTATION DES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

Informier, identifier, expertiser, travailler en réseau et adapter la session

Cadre

- Informer et communiquer sur les caractéristiques d'accueil des formations (registre public d'accessibilité, livret d'accueil stagiaires, modalités de réalisation de chaque formation)
- Identification des candidats en situation de handicap lors de leur demande d'inscription (nature du handicap et conséquences quant à leurs capacités à suivre la formation visée)
- Informer le Référent handicap d'AFOLOR
- Utiliser le réseau des correspondants handicap en région

A noter : Le public-cible d'AFOLOR étant un actif du secteur du bâtiment (chef d'entreprise, conjoint, salarié), la proportion de personnes en situation de handicap réalisant des formations est très marginale).

Procédure

1. Chaque Assistante de Formation invite les candidats en situation de handicap à se signaler dès la demande d'inscription pour identifier la nature de leur handicap et ses conséquences
2. Elle étudie ensuite avec les différentes parties prenantes (candidat, formateur, loueur de salle...) les possibilités d'accueil du candidat sur la session
3. Si une adaptation significative est nécessaire, elle transfère le dossier au la référent handicap d'AFOLOR : David MERLIER (david.merlier@afolor.fr)
4. Il se rapproche des différents interlocuteurs départementaux l'AGEFIPH ou CAP EMPLOI recensés sur l'annuaire des correspondants régionaux pour étudier avec eux les différentes solutions d'adaptation possibles.

Si aucune solution d'adaptation n'est envisageable avec ces différents partenaires, le référent contacte les organismes suivants pour pouvoir orienter ensuite le public concerné vers celui qui pourra répondre à sa demande et à sa situation particulière :

- Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) ; liste par département : <https://annuaire.action-sociale.org/MDPH/Annuaire.html>
- La CAPEB départementale ;
- Le portail AGEFIPH : <https://www.agefiph.fr/articles/conseil-pratiques/formation-comment-trouver-un-organisme-et-des-financements> (pour bien préparer sa formation et se renseigner sur un financement public)
- Association Des Ergothérapeutes de Lorraine : <http://www.adellasso.fr/index.php/l-association>
- Pôle Emploi : <https://www.pole-emploi.fr/accueil/> (agences locales)
- Agence Régionale de Santé du Grand Est, répertoire des acteurs : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/structures-daccompagnement-pour-personnes-en-situation-de-handicap>

Actions préventives et dispositif d'amélioration continue identifiés

- Meilleure prise en compte du paramètre handicap dans les critères de sélection des prestataires d'AFOLOR, notamment l'accessibilité des salles de formation aux handicapés moteurs
- Adaptation des modalités d'animation aux handicaps auditifs et visuels : équipement auditif, impression du support d'animation version papier à gros caractères, recours à un interprète.
- Toujours dans le souci d'améliorer les processus, outre les équipements disponibles au centre et l'écoute particulière, AFOLOR met également en œuvre des Sessions de formation HANDIBAT, en faisant appel à chaque session à des personnes handicapées et des ergothérapeutes en plus du formateur.
- Après l'accueil de personnes en situation de handicap en formation, un point d'évaluation est fait avec toutes les parties pour en tirer les enseignements et valider les choix d'adaptation.